



DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal

Séance du 19 mai 2021

Convocation et note de synthèse adressées à chaque Conseiller Municipal le : 12 mai 2021

Convocation et note de synthèse affichées à l'Hôtel de Ville le : 12 mai 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le dix-neuf mai deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET, maire.

PRESENTS (25 membres) : Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Mohammed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Jean-Yves MESNY, Madame Murielle LE ROY, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Eric APFFEL, Madame Anne MIELNIK-MEDDAH, Monsieur Abdelkarim HANDICHI, Madame Linda GUEDJALI, Madame Michèle BARRY, Madame Elisabeth LEFEVRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Anne-Marie BON, Monsieur Kévin AUGÉ, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Hafid ZAMHARIR, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Monsieur Jacques COURTAT, Monsieur Christophe DELAUNAY, Monsieur Thierry LEAU.

NON EXCUSE (1 membre) :

Monsieur Enguerrand DANIEL-TRELIN

EXCUSES (3 membres) :

Monsieur Bernard MORAINÉ, pouvoir à Monsieur Mohammed BELKAID

Monsieur Jean PARMENTIER, pouvoir à Madame Frédérique COLAS

Madame Sophie CALLE, pouvoir à Monsieur Christophe DELAUNAY

SECRETARE DE SEANCE : Madame Laurence MARCHAND

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION PLAN DE RELANCE – PROJET DE RECONSTITUTION DE PARCELLES FORESTIERES
(FI-94-2021)

Le Conseil Municipal,

VILLE DE JOIGNY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021
DELIBERATION N° FI-94-2021

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le 03/06/2021
ID : 089-218902062-20210519-FIN_94_2021-DE

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION PLAN DE RELANCE – PROJET DE RECONSTITUTION DE PARCELLES FORESTIERES

CONSIDÉRANT le volet renouvellement forestier du plan de relance de l'Etat et les aides identifiées pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre.

CONSIDÉRANT l'objectif d'améliorer, adapter ou reconstituer 45 000 hectares de forêts avec environ 50 millions d'arbres.

CONSIDÉRANT que les aides de l'Etat sont mobilisables à destination :

- des peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques : taux d'aide 80%
- des peuplements vulnérables aux effets du changement climatique : taux d'aide 60%
- des peuplements pauvres : taux d'aide 60%

et que, dans ce cadre, une commune propriétaire d'une ou de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable, peut donner mission dans le cadre d'une prestation à l'ONF pour reconstituer les peuplements forestiers ayant subi des dommages causés par les sécheresses des années 2018, 2019 et 2020 ou des crises sanitaires liées.

Afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** délégation au Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières ;
- **DESIGNE** l'ONF comme opérateur pour réaliser les missions ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.



Pour copie conforme,
Le Maire

(Handwritten signature in blue ink)